



En juillet 2005, 170 organisations de la société civile palestinienne ont lancé un appel à la communauté internationale afin d'initier une campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions (BDS) contre Israël. Depuis, plusieurs individus et organisations ont joint leur voix à la campagne, y compris de d'importantes organisations canadiennes. Les opposants au mouvement BDS ont critiqué cet effort de façon véhémente, certains arguant que celui-ci est fondé sur la haine, d'autres qu'il constitue une nouvelle forme d'antisémitisme¹. Les partisans, toutefois, font remarquer qu'il s'agit simplement d'un mouvement international de justice sociale visant à exercer une pression sur Israël afin qu'il respecte les droits de la personne des Palestiniens.

Qu'est-ce qui a motivé la naissance du mouvement BDS?

En violation des résolutions 242 et 338 des Nations Unies, Israël occupe militairement la Cisjordanie et la bande de Gaza depuis 1967. Depuis, la résistance palestinienne à cette occupation a pris plusieurs formes : les efforts diplomatiques, la résistance pacifique et la résistance armée. Lancé près de 40 ans après le début de l'occupation militaire d'Israël, le mouvement BDS a pour objectifs :

1. La fin de l'occupation et de la colonisation par Israël des terres palestiniennes;²
2. Le démantèlement du mur israélien;³
3. La pleine égalité pour les Palestiniens citoyens d'Israël; et
4. Le respect des droits des réfugiés palestiniens⁴.

Toutes ces demandes du mouvement BDS sont fondées sur le droit international et les résolutions de longue date des Nations Unies. À ce titre :

- Le mouvement BDS est un moyen de pression et de protestation complètement légitime, démocratique et non violent.
- Parce qu'il repose sur les principes du droit international, le mouvement BDS n'est ni « anti-Israël » ni « antisémite ».
- En ce moment, le mouvement BDS est approprié puisqu'il s'agit d'une campagne initiée par les Palestiniens eux-mêmes.

Les actions posées dans le cadre de la campagne BDS comprennent le boycottage (par exemple, le boycottage de produits de consommation, mais aussi le boycottage culturel, académique et sportif), le désinvestissement (par exemple, des caisses de retraite et de dotation) et des sanctions (c'est-à-dire des appels aux gouvernements pour qu'ils mettent fin à

leur coopération économique et militaire ou rompent leurs liens avec Israël).

À toute fin pratique, le mouvement BDS condamne le comportement illégal et injuste d'Israël. Ainsi, les actions de BDS cesseront lorsque cesseront les violations et les injustices.

Pourquoi Israël est-il ciblé? Pourquoi pas d'autres pays?

- Le mouvement BDS est une réponse à l'appel explicite lancé par le peuple palestinien.
- Il peut être efficace parce qu'Israël est une nation commerçante (contrairement à la Corée du Nord, par exemple).
- Il n'a pas d'autres attentes envers Israël que celles que ce dernier revendique pour lui-même. D'autres pays commettent des violations du droit international, parfois de nature encore plus sévères, mais seul Israël prétend à une place au sein du groupe des pays démocratiques occidentaux.
- Les injustices que commet Israël envers les Palestiniens sont uniques à plusieurs égards : Israël est responsable de l'une des plus longues occupations de l'histoire moderne, il a mis en place un régime fondé sur des lois reposant sur l'appartenance raciale dans les territoires qu'il occupe et ses abus sont constants – chaque jour apporte son lot de nouvelles injustices (destruction de maisons, torture, détentions indéfinies, etc.)

Le mouvement BDS est-il un moyen approprié auquel les Canadiens peuvent recourir pour faire pression sur Israël?

- Le droit à la liberté d'expression est enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés.
- Dans les sociétés libres et démocratiques comme le Canada, la libre expression des opinions est encouragée. Il n'est pas nécessaire d'être en accord avec l'opinion exprimée pour défendre le droit d'exprimer celle-ci.
- On ne peut pas bafouer un droit démocratique qui appartient aux Canadiens dans l'intérêt d'un pays étranger.
- Il est possible de critiquer les politiques du gouvernement du Canada. Pourquoi ne pourrait-on pas critiquer celles d'Israël?
- Les actions de boycottage, de désinvestissement et de sanctions sont des pratiques purement démocratiques, motivées par les convictions et la conscience des gens et des sociétés qui les imposent.

Le mouvement BDS est-il anti-Israël? A-t-il pour objectif la destruction d'Israël?

- S'attendre à ce qu'Israël remplisse ses obligations à l'égard du droit international n'est pas une position anti-Israël. L'État d'Israël a les mêmes droits et les mêmes responsabilités sous le droit international que n'importe quel autre État.
- Le mouvement BDS ne « détruira » jamais Israël. Il cherche plutôt à exercer des pressions sur l'économie israélienne jusqu'à ce qu'Israël cesse ses activités illégales.
- L'État d'Israël continuera d'exister après s'être conformé au droit international et avoir reconnu au peuple palestinien son droit à l'autodétermination.
- Lorsque le monde s'en est pris au régime d'apartheid d'Afrique du Sud, nul ne s'est demandé si ce mouvement était fondé sur des motivations « anti-Blanc » ou « anti-protestant ».

Quelles injustices commet exactement Israël? ⁵

Le mouvement palestinien qui a lancé la campagne mentionne les injustices suivantes :

- La poursuite de la construction du mur dans les territoires palestiniens occupés et ce, malgré le fait que la Cour internationale de Justice ait déclaré le mur et le régime qui lui est associé illégaux.
- L'expansion continue, depuis 47 ans, des colonies israéliennes, qui atteignent maintenant une population d'au moins 600 000 personnes en Cisjordanie (y compris à Jérusalem-Est), dans la bande de Gaza et sur le plateau du Golan.
- L'annexion unilatérale de Jérusalem-Est et du plateau du Golan ainsi que l'annexion de facto d'importantes parties de la Cisjordanie en raison du mur.
- Plus de soixante ans après la création de l'État d'Israël principalement sur des terres où il y eut nettoyage ethnique de la population palestinienne, une majorité de Palestiniens sont toujours des réfugiés et la plupart sont apatrides.
- Israël a mis sur pied un système de discrimination raciale contre ses propres citoyens arabo-palestiniens.

Est-ce que le mouvement BDS affectera les Palestiniens?

- Cette critique est similaire à celle que l'on entendait à l'époque du boycottage de l'Afrique du Sud, voulant que celui-ci affecte aussi les Noirs du pays. Pourtant, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, la majorité des Palestiniens ont fait savoir qu'ils soutenaient sans hésitations les gains économiques et sociaux possibles à long terme grâce à la campagne BDS.

- Ce sont les Palestiniens eux-mêmes qui ont lancé l'initiative, en prenant en compte les implications tant à court terme qu'à long terme.
- Plusieurs rapports sont arrivés au constat que l'occupation israélienne est responsable des sérieuses difficultés économiques que vivent les Palestiniens. La fin de l'occupation permettrait ainsi une liberté économique qui entraînerait un boom économique en Palestine⁶.

Le mouvement BDS a-t-il connu des succès au Canada? ^{7 8}

Oui, une dizaine de groupes ont endossé le mouvement BDS, dont des églises, des syndicats et des organisations. Trois réussites importantes ont été les suivantes :

- Mai 2006 : La section ontarienne du Syndicat canadien de la fonction publique a exprimé son soutien, au moyen d'un vote, à la campagne mondiale contre les politiques d'apartheid d'Israël jusqu'à ce que l'État reconnaisse « au peuple palestinien son droit inaliénable à l'autodétermination. »
- Avril 2008 : Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes du Canada a adopté une résolution en appui à la campagne mondiale de boycottage, de désinvestissement et de sanctions contre l'apartheid israélien.
- Août 2012 : Bien qu'elle n'ait pas spécifiquement endossé le mouvement BDS, l'Église Unie du Canada s'est résolue à exercer des pressions économiques sur Israël relativement aux colonies et ce, jusqu'à ce qu'il mette un terme à son occupation militaire des territoires palestiniens.

¹ Neil MacDonald, « Ottawa cites hate crime laws when asked about its 'zero tolerance' for Israel boycotters », CBC News online, 11 mai 2015.

² La résolution 242 demande à Israël de se retirer des territoires récemment occupés, en conformité avec la charte de l'ONU, et l'article 49 de la 4^e Convention de Genève interdit la colonisation d'un territoire sous occupation militaire.

³ L'édit de la Cour internationale de justice de 2004 demandait le démantèlement du mur israélien.

⁴ La résolution 194 enchâsse les droits légaux des réfugiés palestiniens.

⁵ « Palestinian Civil Society Calls for Boycott, Divestment and Sanctions against Israel Until it Complies with International Law and Universal Principles of Human Rights », Global BDS Movement, 9 juillet 2005, consulté le 13 fév. 2010.

⁶ « Occupation costs Palestinians 'billions': World Bank report says Palestinian economy could expand by a third if Israel lifted restrictions in West Bank », Aljazeera English, 9 octobre 2013.

⁷ « International Boycott-Related Initiatives », Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel (PACBI) et U.S. Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel, consultés le 25 fév. 2010.

⁸ « Search results for 'successful actions' », U.S. Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel, consulté le 25 fév. 2010.